



BEAUHARNOIS

VOUS INFORME

À LA UNE

RAPPORT
FINANCIER 2019
P. 3

Vol. 10 - N°4
16 OCTOBRE 2020



Automne 2020

**RETROUVEZ TOUTES
LES ACTIVITÉS
À LA P. 10**



Vol. 10 – N°4
16 octobre 2020

03
GRAND
DOSSIER

06
ACTUALITÉS

09
PRÉVENTION

10
BVA

12
AVIS
PUBLICS



MOT DU MAIRE

Bonjour,

Vous trouverez dans cette édition les résultats financiers de 2019. Nous sommes conscients de la date tardive à laquelle ce rapport vous est présenté. Le contexte actuel entourant la pandémie a compliqué et ralenti le processus de la vérification exécutée par la firme externe.

L'année 2019 a été marquée par une hausse de taxes, substantielle mais incontournable, que nous avons dû établir pour redresser en partie les finances de la ville. En parallèle, nous avons travaillé à réduire significativement les dépenses, principalement au niveau de la masse salariale. Ainsi, nous avons pu dégager un très léger surplus au terme de l'année. Mais encore une fois, sans la vente d'actifs de notre parc industriel, l'équilibre budgétaire aurait été impossible à atteindre.

L'année 2020 suit son cours malgré la pandémie et tous les efforts sont faits pour atteindre nos cibles. Des projets se concrétisent avec la fin des travaux aux étangs aérés, le début de la mise aux normes de notre usine d'épuration et la poursuite du chantier de la capitainerie. Du côté résidentiel, la planification de l'urbanisation entre les rues Morell et Edmour-Daoust avance bien, tandis que la phase 2 de Cité Beauharnois est bien entamée. Enfin, le développement des habitations Trigone au centre-ville va bon train.

À cette période de l'année, nous sommes à préparer le budget 2021. Nous allons poursuivre les projets en cours et continuer à assurer les inspections de nos infrastructures, qui en ont grandement besoin, et leur entretien préventif. Ces travaux ne sont pas spectaculaires, mais ils sont essentiels à la santé et à la sécurité de tous.

Et en guise de mot de la fin, je tiens à vous encourager, beauharlinois et beauharlinoises, à maintenir votre vigilance. Le semi-confinement est difficile pour tous, mais j'ai confiance en la population pour suivre les règles de la Direction de la santé publique de façon à ce que la région ne soit plus rouge à la fin des 28 jours demandés par notre premier ministre, M. Legault. Distanciation sociale, port du masque, se restreindre à l'essentiel : voilà la voie à suivre pour un retour rapide aux beaux jours !

TAXATION

RAPPEL

Dernier versement
des taxes municipales.

Le 4^e versement
du compte de taxes
municipales est
dû le 1^{er} novembre 2020.

📍 450 429-3546,
poste 239
perception@
ville.beauharnois.qc.ca



Bruno Tremblay – Maire

GRAND DOSSIER

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

ÉTATS FINANCIERS 2019

Les états financiers consolidés ont été présentés lors de l'assemblée du conseil municipal du 13 octobre 2020 par le vérificateur externe. Le contexte de la pandémie a compliqué et retardé le processus de la vérification, ce qui explique la production tardive des états financiers cette année. Dans les pages suivantes, nous vous présentons un résumé des revenus et des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Ville au 31 décembre 2019. Durant la dernière année, la Ville a mis beaucoup d'efforts pour réduire les dépenses jugées non essentielles. Elle est ainsi parvenue à réaliser un léger surplus non consolidé de 102 826 \$ au 31 décembre 2019. Ce dénouement favorable nous permet d'espérer le meilleur pour l'avenir de notre ville.

Les revenus et dépenses d'opération représentent des dépenses récurrentes qui comprennent entre autres :
la rémunération des employés, les services professionnels, les assurances, les coûts d'entretien, les biens acquis, l'électricité, l'essence, les quotes-parts et d'autres dépenses courantes.



REVENUS ET DÉPENSES D'OPÉRATION

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	BUDGET	2019	ÉCART	2018
Taxes	17 844 831\$	17 438 345\$	(406 486)\$	15 174 856\$
Paiements tenant lieu de taxes	508 359\$	595 280\$	86 921\$	486 891\$
Transferts (subventions)	955 784\$	489 580\$	(466 204)\$	507 893\$
Services rendus	877 724\$	1 025 734\$	148 010\$	790 444\$
Impositions des droits	889 300\$	1 488 543\$	599 243\$	657 879\$
Amendes et pénalités	235 000\$	173 203\$	(61 797)\$	306 581\$
Intérêts	165 000\$	669 619\$	504 619\$	200 863\$
Autres revenus	4 374 002\$	1 797 984\$	(2 576 018)\$	59 589\$
Gains sur cession d'immobilisation et coût des propriétés vendues	-	306 781\$	306 781\$	3 280\$
Affectation	(623 140)\$	(334 983)\$	288 157\$	5 560 502\$
TOTAL DES REVENUS	25 226 860\$	23 650 086\$	(1 576 774)\$	23 748 778\$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET	2019	ÉCART	2018
Administration générale <i>Conseil, greffe, gestion financière, évaluation, ressources humaines</i>	4 169 192\$	3 741 719\$	427 473\$	3 432 332\$
Sécurité publique <i>Police, service incendie et sécurité civile</i>	4 619 654\$	4 549 478\$	70 176\$	4 439 061\$
Transport <i>Voirie, enlèvement de la neige, éclairage des rues, circulation et transport en commun</i>	2 890 913\$	3 089 525\$	(198 612)\$	2 973 183\$
Hygiène du milieu <i>Eaux, égouts, matières résiduelles</i>	4 822 545\$	4 319 828\$	502 717\$	3 651 953\$
Santé et bien-être <i>Logements sociaux</i>	88 905\$	86 583\$	2 322\$	-
Aménagement, urbanisme et développement <i>Urbanisme, rénovation urbaine, promotion et développement</i>	1 379 171\$	1 237 343\$	141 828\$	2 257 589\$
Loisirs et culture <i>Centre communautaire, patinoires, piscine, parcs et bibliothèque</i>	3 155 251\$	3 032 371\$	122 880\$	5 151 240\$
Frais de financement <i>Intérêts, capitaux, amortissements</i>	4 101 229\$	3 490 413\$	610 816\$	3 356 671\$
TOTAL DES DÉPENSES	25 226 860\$	23 547 260\$	1 679 600\$	25 262 029\$

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019

Total des revenus	23 678 288\$
Total des charges	23 547 260\$
Affectations	(28 202)\$
SURPLUS DE L'EXERCICE	102 826\$

REVENUS ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont des dépenses non récurrentes parmi lesquelles nous retrouvons, entre autres, les dépenses d'infrastructures, de véhicules, d'équipements et de terrains.

REVENUS D'INVESTISSEMENT	2019	2018
Fonds d'administration	77 288 \$	2 036 166 \$
Fonds de roulement	257 484 \$	506 045 \$
Surplus	-	1 494 713 \$
Transferts (subventions)	2 873 530 \$	81 241 \$
Contribution de promoteurs	754 033 \$	519 787 \$
Règlement d'emprunts	5 819 800 \$	-
Fonds réservés	27 327 \$	1 100 000 \$
Autres revenus d'investissement	870 \$	71 831 \$
TOTAL DES REVENUS	9 810 332 \$	5 809 783 \$

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2019	2018
Administration générale <i>Conseil, greffe, gestion financière, évaluations, ressources humaines</i>	37 833 \$	33 670 \$
Sécurité publique <i>Police, service incendie et sécurité civile</i>	12 276 \$	146 104 \$
Transport <i>Voirie, enlèvement de la neige, éclairage des rues, circulation et transport en commun</i>	1 800 901 \$	1 155 680 \$
Hygiène du milieu <i>Eaux, égouts, matières résiduelles</i>	3 602 647 \$	2 509 508 \$
Aménagement, urbanisme et développement <i>Urbanisme, rénovation urbaine, promotion et développement</i>	165 398 \$	446 689 \$
Loisirs et culture <i>Centre communautaire, patinoires, piscine, parcs et bibliothèque</i>	274 616 \$	1 330 161 \$
TOTAL DES DÉPENSES	5 893 671 \$	5 621 812 \$

DETTE PAR SECTEUR

	2019	2018
Secteur centre	-	10 700 \$
Secteur ouest	79 428 \$	118 313 \$
Secteur est	-	-
Ville de Beauharnois	55 049 000 \$	50 628 500 \$
TOTAL	55 128 428 \$	50 757 513 \$



PROJETS À VENIR EN 2021

USINE D'ÉPURATION

L'année 2021 marquera le début des travaux de l'usine d'épuration et le développement de la télémétrie dans certaines stations de pompage pour répondre aux normes gouvernementales.



EAU POTABLE – SECTEUR OUEST

Recherche de solution pour améliorer et augmenter l'approvisionnement en eau du secteur ouest (Melocheville).



CHAMPS PERRAS

L'analyse des plans actuels permettra de débiter les travaux de ce développement résidentiel, ce qui entraînera la réfection de la rue Morell au passage.



ACTUALITÉS

RETOUR DIRECT DE LA CMM : LE FINANCEMENT DE PROJETS PROPRES À BEAUHARNOIS

Pourquoi Beauharnois fait-elle partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ?

Lors de la création de la CMM, seule l'ancienne ville de Maple Grove en faisait partie. C'est à la suite des fusions municipales de 2002 que l'ensemble de la ville de Beauharnois actuelle y a été intégrée, le tout selon la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal que seul le gouvernement peut modifier.

Pour l'année 2020, la quote-part de la Ville avoisine les 224 000 \$. Depuis 2008, nous avons eu droit à des remboursements ou des subventions de différents montants.

En effet, la contribution locale au déficit de l'Office municipal d'habitation et des logements sociaux est assumée par la CMM. À ce jour, près de 818 000 \$ ont été remboursés, ce à quoi s'ajoute la contribution pour le programme AccèsLogis en 2014 de 1 020 000 \$.

De plus, en 2010, une subvention du fonds Bleu (volet 1) a permis de recevoir une contribution d'environ 63 000 \$ pour le réaménagement des Pointes Hébert et Goyette. En 2017, un montant avoisinant les 2 000 \$ a été accordé pour compléter la convention.

D'autres projets sont en cours d'étude et la Ville suit de près l'évolution des différents programmes de subventions gérés par la CMM afin de retirer le bénéfice de leurs retombées.



BAC BRUN

Utilisez votre bac brun pour collecter les feuilles mortes et autres résidus verts.



📍 450 225-5055 ou jlemais.com

Si vous manquez d'espace dans votre bac brun pour vos feuilles, vous pouvez disposer de vos surplus dans des contenants autorisés. Ils sont acceptés en tout temps lors de la collecte régulière des matières organiques.

CONTENANTS AUTORISÉS

- Sacs de papier sans attache, sans bande autocollante et sans élastique.
- Poubelles fermées (max. 100 L) ou bacs roulants identifiés d'un «V» bien visible.



CONTENANTS REFUSÉS

- Aucun sac de plastique n'est accepté.
- Les branches de plus de 1cm ne sont pas admises dans cette collecte. Pour faire ramasser vos ballots de branches, communiquez avec le Service des travaux publics : 450 225-0650 et visitez le site Internet de la Ville pour connaître toutes les modalités.



CONSIGNES À RESPECTER

- Votre bac brun doit être placé en bordure de rue pour que les surplus soient collectés.
- Un espace de 60 cm doit être laissé entre le bac et les contenants utilisés pour les surplus.



PÉTITION

Maintenons les services du Centre mère-enfant.

Le Centre mère-enfant de Salaberry-de-Valleyfield est voué à disparaître dès l'ouverture de l'hôpital Vaudreuil-Soulanges. Bien que les services d'un nouvel hôpital soient les bienvenus, la disparition du Centre mère-enfant aura des répercussions pour toute la région. Ce centre offre des services essentiels d'accouchement, de pédiatrie et de gynécologie à l'Hôpital du Suroît qui sont largement utilisés par la population de Beauharnois-Salaberry et des environs.

POUR SIGNER LA PÉTITION

En personne à l'hôtel de ville ou en ligne : ville.beauharnois.qc.ca/actualite/petition-centre-mere-enfant



Vous avez jusqu'au 14 novembre 2020 pour signer la pétition.



RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Jusqu'en novembre, la Ville procédera au rinçage du réseau d'aqueduc en alternance dans tous les secteurs.

ville.beauharnois.qc.ca/gestion-de-leau

Lors de cette opération, une baisse temporaire de la pression de l'eau pourrait être remarquée et l'eau pourrait être rougeâtre. Dans un tel cas, nous vous recommandons de laisser couler l'eau de la baignoire ou de votre sortie d'eau extérieure pendant quelques minutes ou jusqu'à ce que l'eau redevienne limpide. Si vous avez un adoucisseur et que l'eau est colorée, n'oubliez pas de rincer les filtres afin de vous assurer que le problème ne persiste pas. Il est recommandé d'éviter d'effectuer le lavage des couleurs claires pendant la journée.

Notez que l'eau demeure potable pendant la durée du rinçage.

ABRIS TEMPORAIRES

À partir du 15 octobre, les abris temporaires peuvent être installés selon la réglementation suivante :

- La superficie de l'abri doit être de 38 m² ou moins et la hauteur maximale permise est de 4 mètres;
- L'abri doit être situé à moins de 2 mètres du trottoir ou de la bordure de rue et à 30 cm ou plus de toute ligne de lot;
- La charpente doit être en métal ou en bois et avoir une capacité portante suffisante pour résister aux intempéries.

Pour consulter la réglementation complète : ville.beauharnois.qc.ca/principaux-reglements



DÉPART À LA RETRAITE

Nous tenons à souligner le départ à la retraite de Mario Gendron après 31 ans de service en tant qu'employé col bleu.

Merci pour ces précieuses années! Nous te souhaitons une belle continuité dans tes projets futurs.

Écocentre
Beauharnois

HORAIRE D'HIVER

Depuis le 14 septembre, l'écocentre est passé à l'horaire d'hiver.



Judi : 8 h à 15 h 45

Vendredi : 8 h à 15 h 45

Samedi : 8 h à 15 h 45

Cet horaire sera en vigueur jusqu'au **20 mai 2021**.

MATIÈRES ACCEPTÉES GRATUITEMENT

Chaque citoyen peut disposer 12 m³ de matières gratuitement en présentant une preuve de résidence.

12 m³ =

4 remorques de 1,25 m x 2,25 m x 1 m



PAR CITOYEN, PAR ANNÉE



Pour la liste complète des matières acceptées et les modalités d'utilisation, consultez le site Internet de la Ville : ville.beauharnois.qc.ca/ecocentre

Les résidus domestiques dangereux (RDD) et les matières régies par un programme de récupération ne sont pas comptabilisés et sont admis gratuitement en tout temps.

PRÉVENTION

ENTREPOSAGE HIVERNAL DE VOTRE BBQ

Si vous ne comptez pas vous servir de votre BBQ cet hiver, assurez-vous de bien l'entreposer :

- Débranchez la bonbonne de l'appareil ;
- Fermez le robinet complètement et mettez le bouchon de sécurité en place ;
- Protégez le robinet pour éviter les fuites ;
- Entrez la bouteille debout à l'extérieur, dans un endroit aéré, loin des sources de chaleur.

N'entrez jamais votre bonbonne à l'intérieur (maison, garage, cabanon), elle doit rester dehors, été comme hiver.



CHANGEMENT D'HEURE, CHANGEMENT DE PILES



L'automne est à nos portes et le changement d'heure aussi. Notez que c'est **dans la nuit du samedi 31 octobre au dimanche 1^{er} novembre** que nous allons reculer l'heure. Prenez le temps de changer les piles de vos avertisseurs de fumée.

Rappelez-vous également que les avertisseurs de fumée doivent généralement être remplacés après une période de dix ans.

COVID-19

Le nombre de cas étant à la hausse, le Québec est officiellement entré dans la 2^e vague de la pandémie. Faisant partie de la CMM, la Ville de Beauharnois est maintenant en zone rouge.

 ville.beauharnois.qc.ca/coronavirus

À cet effet, la Ville encourage fortement la population à respecter les recommandations émises par les instances gouvernementales et la Direction de la Santé publique pour éviter la propagation du virus et, ainsi, éviter le confinement généralisé.

MESURES DU PALIER 4 - ALERTE MAXIMALE



- Rassemblements intérieurs interdits ;



- Respect des 2 mètres de distanciation pour les rassemblements extérieurs ;



- Fermeture des bars, brasseries, tavernes, casinos ;



- Restaurants : livraison et repas à emporter seulement ;



- Fermeture des bibliothèques, musées, cinémas et salles de spectacles ;



- Déplacements interrégionaux non recommandés.

Il est important de poser les bons gestes pour éviter la propagation du virus. On doit le faire pour protéger les plus vulnérables et nos commerçants qui souffrent déjà grandement de cette situation pandémique.

Faisons tous notre part !

CANDIDATS RECHERCHÉS

Patinoires extérieures

 Pour postuler :
ville.beauharnois.qc.ca/offres-emploi

La Ville de Beauharnois est
présentement à la recherche de
candidats pour faire l'entretien
des patinoires extérieures pour
la saison hivernale 2020-2021.

Vous avez **jusqu'au 23 octobre** pour
nous faire parvenir votre dossier.



LOISIRS

Halloween

Sollicitation des citoyens pour l'Halloween

Considérant la possibilité que la distribution et la cueillette de bonbons de porte en porte ne soient pas permises par la Direction de la Santé publique, la Ville de Beauharnois sollicite la participation des citoyens pour décorer leur maison à l'Halloween.

La population sera invitée à marcher dans les rues en famille pour admirer les maisons décorées pour l'occasion.



AVERTISSEMENT : La Ville de Beauharnois suit de très près la situation entourant la pandémie de la COVID-19. C'est pourquoi toutes les informations contenues dans le BVA peuvent faire l'objet de changements. Nous prenons au sérieux les mesures gouvernementales et adaptons notre approche en conséquence. Pour les plus récentes informations, consultez le site Internet et la page Facebook de la Ville.

CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Fermeture de la bibliothèque jusqu'au 28 octobre

Profitez du service de cueillette et de
l'accès aux livres numériques!



Mesures à suivre pour utiliser le service de prêt sans contact :

- Créez votre liste en consultant le catalogue en ligne : ville.beauharnois.qc.ca/bibliotheque-beauharnois
- Communiquez avec le personnel de la bibliothèque : accueil.bibliotheque@ville.beauharnois.qc.ca | 450 429-3546, poste 260
- Vous recevrez votre confirmation de rendez-vous par courriel ou par téléphone avec la date et l'heure de votre cueillette.

C'est
facile!



La cueillette se fait à l'entrée de la bibliothèque et sans contact.



N'oubliez votre carte de membre afin de bien vous identifier!



Les gens n'ayant pas accès à Internet ou ayant besoin d'assistance peuvent laisser un message sur le répondeur et un membre de l'équipe communiquera avec vous.



Surveillez la page Facebook et le site Internet de la Ville pour suivre l'évolution de la situation.



N'oubliez pas notre sélection de livres numériques sur la plateforme pretnumerique.ca!

Atelier d'arts visuels

L'art postal : fabrication
de cartes postales

Avec Line Desrochers

- Inscription : 450 429-3546, poste 260 ou accueil.bibliotheque@ville.beauharnois.qc.ca
Centre communautaire de Beauharnois
Gratuit, matériel inclus
6 à 8 participants



HORAIRE

Samedi 14 novembre,
de 9 h à 12 h
Mercredi 18 novembre,
de 13 h à 16 h

On envoie un message tout autant par le texte que par l'image. Les participants seront invités à créer des cartes postales pour envoyer des vœux décorés aux proches que l'on ne peut pas visiter.



Techniques de base simples avec crayons, acrylique et collage.

Prévoir un tablier ou des vêtements appropriés.

Masque obligatoire.

La distanciation physique sera respectée durant cette activité.



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-11

- Lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2020, le conseil municipal a adopté le Règlement 2020-11 modifiant le Règlement 2016-10 relatif au contrôle et à la garde des animaux concernant l'obligation des médecins vétérinaires de signaler qu'un chien représente un risque pour la santé et la sécurité publique.
- Ce règlement a pour objet de favoriser l'application de normes cohérentes et harmonisées suivant l'adoption, par le Gouvernement du Québec, des nouvelles règles relatives aux chiens dangereux prévues dans la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ c. P-38.000?) et dans le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ c. P-38.0002, r. 1).

Il est entré en vigueur le 9 septembre 2020.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



BRUNO TREMBLAY
Maire



LINDA TOULOUSE
District de la
Pointe-du-Buisson



RICHARD DUBUC
District Saint-Louis



JOCELYNE RAJOTTE
District des
Îles-de-la-Paix



ALAIN SAVARD
District du
parc industriel



ROXANNE POISSANT
District de la Beauce



Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

VILLE DE
Beauharnois

Le bulletin municipal BEAUHARNOIS VOUS INFORME est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Beauharnois.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. Tout texte publié dans cette publication peut être reproduit avec mention de la source.

Conseillère aux communications :
Stéphanie Leduc Joseph

Design graphique, rédaction et révision de textes :
duval design communication

**PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 13 octobre 2020 à 19 h

HÔTEL DE VILLE

660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

450 429-3546

ville.beauharnois.qc.ca

Suivez-nous sur :    